

Le discours du trône

Le Canada s'est engagé lors de ce sommet à faire sa part pour aider l'économie canadienne et l'économie mondiale à retrouver toute leur vigueur. Aussitôt après la conférence, cet engagement s'est concrétisé par l'annonce de tout un ensemble de politiques.

Ces politiques exigent une action décidée sur deux fronts à la fois. Il faut, en premier lieu, réduire davantage le taux de croissance des dépenses fédérales.

Il faut, en second lieu, réduire à l'essentiel ou éliminer un certain nombre de programmes, valables mais moins urgents, afin de libérer les sommes nécessaires à la poursuite sérieuse des objectifs prioritaires du Gouvernement. Ces objectifs sont de stimuler l'expansion industrielle, de redonner du travail à plus de Canadiens et de mieux protéger contre les effets de l'inflation les citoyens les moins aptes à se défendre par eux-mêmes.

[Texte]

III. Réduction des dépenses

Arrêtons-nous un instant à la première de ces obligations: celle de réduire les dépenses publiques. Pour que le pays progresse dans sa lutte contre l'inflation, le Gouvernement croit qu'il est absolument essentiel que les Canadiens s'imposent des restrictions en matière de prix et de salaires. Mais le Gouvernement est aussi conscient de ses propres responsabilités. La compression des dépenses publiques a été le thème central de la politique et de la pratique du Gouvernement fédéral depuis octobre 1975. Ce thème a d'ailleurs été renforcé par l'engagement qu'ont pris conjointement les premiers ministres, en février, de maintenir la croissance des dépenses publiques en deçà du taux de croissance moyen du produit national brut.

Au mois d'août, le Gouvernement s'est fixé un objectif plus ambitieux encore. Les dépenses du Gouvernement fédéral prévues pour le présent exercice seront réduites de cinq cents millions de dollars et l'on retranchera quelque deux milliards de dollars sur les dépenses prévues pour le prochain exercice financier. En conséquence, on prévoit un taux de croissance des dépenses de 8.9 pour cent pour la prochaine année financière, donc bien en deçà des 11 pour cent prévus dans le cas du produit national brut.

En resserrant ainsi ses dépenses, le Gouvernement poursuit deux objectifs.

Le premier est de favoriser une expansion plus vigoureuse du secteur privé en réduisant la part des richesses du pays accaparée par le Gouvernement.

Le second est de rendre le Gouvernement plus économique et plus efficace en faisant fructifier davantage chaque dollar dépensé.

Le Gouvernement s'est engagé à réduire la taille de la Fonction publique fédérale. Vous serez aussi invités à adopter des modifications à la loi sur la pension de la Fonction publique, destinées à faire en sorte qu'il y ait conformité entre les pensions de la Fonction publique et le niveau des contributions.

Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre sa politique de restriction salariale dans le secteur public. On vous demandera d'adopter des modifications à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique pour faire en sorte que les salaires payés dans la Fonction publique s'ajustent à ceux du secteur privé, sans les devancer.

On vous demandera aussi d'adopter une loi visant à faire du ministère des Postes une société de la Couronne afin de rendre le service postal plus efficace et plus réceptif aux besoins du public.

Comme une large part du budget fédéral est consacrée à des paiements de transfert aux provinces, aucun programme de restriction vraiment ambitieux ne saurait atteindre son but sans le concours des gouvernements provinciaux. Le Gouvernement a l'intention, pour sa part, de négocier des réductions qui causeront un minimum d'ennuis aux gouvernements des provinces.

Vous serez invités à étudier des modifications à la loi nationale sur l'habitation et à la loi sur l'assurance-chômage, ainsi que d'autres mesures destinées à assurer la mise en vigueur du programme de restriction des dépenses publiques.

IV. Réaffectation des fonds aux besoins les plus pressants

La seconde tâche importante qui s'impose est de transférer à des objectifs plus pressants, comme l'expansion industrielle, la création d'emplois et une aide accrue aux gens dans le besoin, les fonds alloués présentement à des besoins moins urgents.

Consacrer des fonds supplémentaires à ces objectifs prioritaires, dans le cadre des restrictions budgétaires, est une entreprise pénible et des plus difficiles. Des programmes valables qui répondent à des besoins réels doivent être supprimés pour libérer les fonds nécessaires à la satisfaction de besoins plus pressants.

En supprimant des programmes de presque tous les ministères, le Gouvernement entend réaffecter un milliard de dollars à des programmes de développement économique et social.

Les dernières propositions du Gouvernement, dans le domaine de l'expansion économique, viennent s'ajouter aux mesures qu'il a prises antérieurement pour

[M. l'Orateur.]

favoriser la création d'emplois, stimuler la croissance du secteur privé et encourager l'innovation industrielle. Ces mesures comprennent la réduction de la taxe de vente, en collaboration avec les provinces, et l'encouragement de l'exploitation pétrolière non conventionnelle, annoncés dans le budget du mois d'avril.

Elles englobent aussi les dispositions annoncées en juin et en juillet pour encourager l'économie de l'énergie et la mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables, stimuler la recherche et le développement et venir en aide à la petite entreprise.

[Traduction]

Le Gouvernement se propose maintenant de consacrer des sommes supplémentaires pour favoriser l'expansion industrielle en 1979-1980.

L'objectif premier est de créer un climat économique propice à la croissance du secteur privé, en particulier dans le domaine des industries de haute technicité, du développement régional et de l'expansion des exportations. On apportera une aide additionnelle aux industries du tourisme, des richesses naturelles et de la construction navale.

En éliminant les chevauchements entre programmes fédéraux et provinciaux et en simplifiant les systèmes de rapports et de réglementation, on devrait à la longue réduire sensiblement l'intervention excessive de l'État dans l'économie.

Une aide accrue aux principaux projets d'investissements dans les secteurs de la fabrication, de l'énergie et du transport constitue un aspect important des nouvelles priorités du Gouvernement en matière d'expansion industrielle.

L'objectif principal de la stratégie de l'emploi du Gouvernement est d'encourager la création d'emplois permanents dans le secteur privé, en insistant particulièrement sur la formation et le placement des jeunes Canadiens.

Au cours de la nouvelle session, le Gouvernement augmentera son aide en vue de former un nombre suffisant de travailleurs qualifiés et d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre.

Le Gouvernement se propose aussi de modifier sensiblement le régime d'assurance-chômage. Les changements proposés entraîneraient une réduction considérable des coûts de ce programme. Leur objectif est de minimiser les effets négatifs que le programme peut avoir sur l'incitation au travail et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Les changements proposés resserreraient les conditions d'admissibilité au régime et permettraient aussi d'utiliser à des fins plus productives les fonds de l'assurance-chômage. Ces fonds serviraient en partie à financer un programme plus ambitieux de formation et d'expérience professionnelles pour les jeunes. Vous serez appelés à approuver des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage pour réaliser ces changements.

D'autres mesures, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de l'emploi, viseront principalement à créer des programmes d'emplois permanents pour les jeunes. On créera une nouvelle compagnie des jeunes travailleurs. Cette mesure et d'autres programmes d'emploi pour les jeunes bénéficieront d'une augmentation budgétaire substantielle pour l'exercice financier en cours.

Dans le domaine de la politique sociale, il faut protéger davantage les groupes à faible revenu contre les effets injustes de l'inflation.

La façon la plus efficace d'y arriver est de continuer à prendre des mesures vigoureuses pour contenir toute poussée inflationniste. Cela demande toutefois du temps et la collaboration de chacun. Mais les gens dans le besoin ne peuvent attendre, pas plus que ne le peuvent les parents à faible revenu qui ont des enfants à charge, ni les personnes âgées qui vivent de prestations. Nous devons leur offrir une aide accrue dès maintenant parce que leurs besoins sont pressants.

On a donc restructuré le régime d'allocations familiales. Le taux de base des versements mensuels sera fixé, en 1979, à \$20 par enfant afin qu'il soit possible de fournir une aide accrue à ceux qui en ont le plus besoin. Ce taux de base sera indexé au coût de la vie après 1979.

Les sommes ainsi épargnées serviront à offrir un versement annuel de \$200 par enfant aux mères des familles à faible et moyen revenu. En outre, le supplément de revenu garanti sera augmenté mensuellement de \$20 par ménage afin de protéger davantage les personnes âgées contre les effets de l'inflation.

Vous serez donc appelés à étudier des modifications à la loi sur les allocations familiales, à la loi sur la sécurité de la vieillesse et à la loi de l'impôt sur le revenu.

Comme autre mesure anti-inflationniste, le Gouvernement a récemment réduit de trois cents le gallon la taxe d'accise spéciale sur l'essence. En outre, des négociations sont en cours avec le gouvernement de l'Alberta en vue de reporter à plus tard l'augmentation de un dollar le baril de pétrole, prévue pour le 1^{er} janvier.